

Informations sur les données conservées

Identité du Responsable du traitement :

Médecin du Travail

Représentant du responsable de traitement :

Directeur du STSM51

Identité du Délégué à la Protection des Données :

Hayart Catherine

Base Juridique du traitement :

Exécution d'une obligation légale

Destinataires des données :

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux salariés du STSM51, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Certaines informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers dans le cadre de la réalisation de leurs missions du SSTI et sous respect du secret médical. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données.

Finalité des traitements :

Suivi médical de la santé des salariés au travail.

Prévention de toute altération de santé du fait du travail.

Participation à la prévention des risques professionnels au travail.

Saisie, conservation des données en santé au travail

Gestion du dossier médical santé travail (DMST)

Caractère obligatoire de la collecte :

Conformément à la réglementation en vigueur, STSM51 s'engage à ne collecter que les données exclusivement nécessaires, conformément au principe de minimisation de la collecte.

Durée de conservation des données :

Les données sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et conformément aux obligations légales applicables.



SIEGE SOCIAL

4 Rue Raymond Aron

51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE

tél 03.26.70.40.41



Rond Point la Camuterie

Z.A.C Les Accrués 2

51800 SAINTE MENEHOULD

tél 03.26.60.87.99

mail : contactmenou@pst51.fr

24 rue Ampère

51300 VITRY LE FRANCOIS

tél 03.26.74.22.98

mail : contactvitry@pst51.fr



6 rue Frédéric Plomb

51200 EPERNAY

tél 03.26.54.43.95

mail : amter@pst51.fr

Rue Manège

51120 SEZANNE

tél 03.26.54.99.91

mail : amter@pst51.fr



N'hésitez pas à solliciter le Service de Santé au Travail

Copyright © "PST 51 2024" Tous droits réservés

Fiche d'information à destination des salariés suivis

Règlement Général sur la Protection des Données

entré en application le 25 Mai 2018



Qu'est ce qu'une donnée personnelle?

Une donnée personnelle est "toute information se rapportant à un personne physique identifiée et identifiable".

Une personne peut être identifiée :

Directement (exemple: nom, prénom)

Indirectement : ex: par un numéro, un numéro de téléphone, la voix, l'image...

Le traitement des données personnelles :

Un traitement de données personnelles est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quelque soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, communication par transmission...)

Un traitement de données personnelles doit avoir un objectif, une finalité, qui doit être légal et légitime au regard de votre activité professionnelle.



Le PST51 dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le suivi médical des salariés.

Droit d'accès aux données

Les informations enregistrées (données à caractère administratif, données à caractère personnel, données de santé, de conditions de travail et de risques professionnels) sont réservées à l'usage exclusif du service.

Les **données médicales** sont uniquement accessibles aux professionnels de santé du service, conformément au décret 2022-1434 du 15 Novembre 2022, relatif au DMST.

Par ailleurs, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au STSM51.

Droit d'opposition aux traitements des données

Tout salarié peut s'opposer au partage des données le concernant, en le signalant au médecin du travail lors de la visite.

L'accessibilité à ces données est tracée dans le logiciel médical.



Règles de conservation des dossiers médicaux

Les dossiers médicaux restent sous la responsabilité du médecin du travail.



Il est rappelé qu'en Santé au Travail, il n'existe pas de règle générale concernant la durée de conservation des dossiers médicaux.

En revanche, il existe des règles spécifiques en fonction de certains risques auxquels le travailleur est exposé.

La conservation du dossier médicale vise à assurer :

- La continuité du suivi médical du travailleur
- La traçabilité des expositions professionnelles, des conditions de travail et données sanitaires, dans le respect du secret professionnel.



Toute demande concernant les données personnelles et médicales devra être adressée par écrit au médecin du travail .